



Point de départ de ma retraite

Par **zgemboadisli**, le **20/12/2018 à 14:53**

Bonjour.
J'ai déposé le dossier pour la retraite et CARSAT m'informe que mon point de départ est 01/04/2017.
J'ai un peu tardivement déposé le dossier pour la retraite complémentaire et on m'a informé que mon point de départ est 01/03/2018.
La Carsat m'a demandé que je leur communique le point de départ de la retraite complémentaire. Quand ils ont vu que c'est 01/03/2018 la personne en charge de mon dossier m'a dit qu'il sont obligé de s'aligner avec la retraite complémentaire et que eux aussi ils vont considérer comme point de départ 01/03/2018/ Je trouve ça complètement dingue et une aberration. Je pensais que ces deux caisses sont indépendantes !!! Est-ce légal ? Merci pour votre aide

Par **Visiteur**, le **20/12/2018 à 17:23**

Bonjour
Travaillez-vous encore ?
Si oui, pourquoi ne pas choisir fin 2018 comme point de départ ?
Pour votre question, c'est étonnant, car c'est en général l'inverse.
Lorsque la demande de retraite est présentée dans les trois mois suivant la notification d'attribution de la pension d'assurance-vieillesse (régime général et MSA), la date d'effet de la retraite complémentaire est la même que celle retenue pour la pension vieillesse du régime de base. Il peut donc y avoir un rappel dans ce cas.